

Revendications pour les femmes et les personnes de la diversité de genre dans l'agriculture suisse

Préambule :

En 2024, **54'000 femmes** travaillaient dans le secteur agricole (sur 147'000 au total), tous statuts confondus mais sans compter le travail de *care*. En outre, **seules 7,7% des exploitations agricoles suisses** étaient dirigées par des cheffes d'exploitation. Cette faible proportion interroge, d'autant plus que la moyenne européenne se situe autour des 30%. Or, le travail agricole et les différents statuts professionnels qui lui sont associés – chef-fe d'exploitation, employé-e, cogérant-e, associé-e, saisonnier-e – déterminent les droits, les devoirs et les formes de rétribution de ces femmes. Ainsi, les discriminations dans l'accès aux ressources nécessaires au travail agricole peuvent cumuler des dimensions de genre, d'orientation sexuelle, d'origine socioéconomique, de nationalité, d'enjeu racial, de validisme, d'âge, de religion, etc.

Depuis plusieurs années, les politiques et organismes agricoles suisses placent la reconnaissance du travail des conjoint-es – des femmes, en majorité – parmi leurs objectifs prioritaires. Pourtant, les progrès sont timides : reconnaissance de leur statut professionnel, couverture sociale et cotisations de retraite demeurent moins bonnes.

Quel serait dès lors le visage d'un développement agricole qui se donnerait les moyens de s'emparer de la question des inégalités touchant les femmes et les personnes de la diversité de genre dans l'agriculture ? Tout en gardant à l'esprit que l'égalité comme objectif unique tend à invisibiliser le sexisme ordinaire et à survaloriser les compétences associées aux normes masculines.

En cette année 2026 – proclamée année internationale des agricultrices par l'ONU – ce document propose des lignes conductrices pour rêver et **concrétiser des avancées majeures** dans le domaine des **conditions de travail** et de la **reconnaissance professionnelle**, de **l'accès aux ressources**, et de la **protection contre les discriminations et violences** en milieu agricole. Diversifiée, notre agriculture n'en sera que plus durable, et prête à prendre le tournant agroécologique.

Signataires au 14 juin 2026 : [Uniterre](#), les [Femmes* de la terre](#), le [MAPC \(Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne\)](#), [Agroecology Works!](#), [F.A.M.E.](#) (Formation Autogérée de Maraîchage Écologique) et la [Rencontre des Communs \(réseau Allmend\)](#)

NB : fin de viser un large public et une meilleure prise en compte par les institutions, nous nous en tenons ici à un langage inclusif binaire, mais nous incluons les personnes queer et non-binaires dans notre démarche. Ces formulations sont vouées à évoluer.

1. Conditions de travail et reconnaissance professionnelle

Nous demandons :

1. La reconnaissance pleine et entière du travail des agricultrices, conjointes, collaboratrices et travailleuses agricoles, par **des statuts professionnels et juridiques clairs pour chacun-e**.
2. L'accès effectif aux **assurances sociales, à la prévoyance vieillesse et à la protection en cas de maladie, accident ou séparation**, ainsi qu'au congé de parentalité.
3. Des **mécanismes de soutien** pour assurer la **santé physique** (e.g., menstruations) et **mentale**.
4. Une égalité de traitement et un accès encouragé aux **formations agricoles, à la formation continue, à l'information et au conseil professionnel** – et des contenus de formation moins genrés.
5. Une représentation équitable des intérêts des femmes et des minorités de genre dans les **organisations agricoles, syndicats, formations, organismes de conseil, coopératives, commissions foncières et instances de décision politique**.
6. La **reconnaissance et la visibilisation des parcours** professionnels des agricultrices, conjointes, collaboratrices et travailleuses agricoles au sein des organisations professionnelles agricoles, écoles d'agriculture et institutions de recherche.

2. Accès à la terre, aux ressources et à la transmission des fermes

Nous demandons :

1. L'égalité réelle dans l'accès à la **propriété foncière, à la reprise d'exploitation, au crédit agricole et à l'aide initiale**.
2. La légitimité pleine et des chances égales pour tous les enfants, quel que soit leur genre, dans la **transmission intrafamiliale des fermes**.
3. Un **processus de transmission transparent** et explicité pour les sœurs et frères des héritier·es d'unités agricoles, soutenu par une entité de conseil agricole sensibilisée aux mécanismes d'exclusion systémique, afin de prévenir toute forme de discrimination.
4. Un renforcement de la reconnaissance symbolique et matérielle du travail des femmes via les **paiements directs et les soutiens publics**.
5. Des **infrastructures rurales accessibles** : transports publics, services de garde, services de conseil agricole, accès aux soins, congé maternité, etc.
6. Le développement d'aménagements **et d'outils adaptés à une diversité de corps et de pratiques**.

3. Protection contre les discriminations et les violences en milieu agricole

Nous demandons :

1. La prévention active et la reconnaissance des **violences sexistes, sexuelles, psychologiques, domestiques et LGBTQIA+phobes** dans les espaces agricoles et ruraux.
2. Des **dispositifs de soutien accessibles** sous forme de bureau de conseil ou de permanence aux personnes vivant ou travaillant dans des zones rurales.
3. L'amélioration des conditions de travail et des droits des **travailleuses agricoles salariées, migrantes et saisonnières**.
4. **L'égalité salariale et à l'embauche** pour toutes les personnes travaillant dans l'agriculture.
5. Un **état des lieux régulier, transparent et scientifique** de ces inégalités de genre et de leurs évolutions, mené par des organismes de recherche en sciences sociales.

4. À l'échelle de nos collectifs et de nos fermes

Nous demandons :

1. La remise en question des rapports de pouvoir et de la répartition des responsabilités dans les unités agricoles.
2. La reconnaissance et le partage de la charge mentale, du travail reproductif et du travail invisible.
3. La mise en œuvre de processus décisionnels collectifs et inclusifs dans les fermes, collectifs agricoles et organisations professionnelles.
4. Le soutien à la transmission des savoirs entre les générations, tout en ouvrant l'accès de la gouvernance aux nouvelles arrivées.
5. La création d'espaces d'échange, y compris en mixité choisie, pour les femmes et personnes de la diversité de genre.
6. La lutte contre le sexisme ordinaire et la survalorisation des compétences associées aux normes masculines.